

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Sols pollués par des hydrocarbures

Code Eural	17 05 03*
Code déchet	913001

DESCRIPTION

Sols pollués par des hydrocarbures (gazole, huile, ...)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Teneur totale en chlore : < 0,5 %
- Teneur en eau : < 20 %
- Soufre : < 3 %
- Point d'éclair : > 21 °C
- PCB : < 50 ppm

Conditions générales :

- Non toxiques conformément à la loi sur les déchets toxiques et à son A.R. du 09.02.76
- Pas de liquide libre
- Pas de pollution par des substances toxiques ou corrosives
- Pas de substances avec des nuisances olfactives (telles qu'amines, amides, acide butyrique, mercaptans)
- Pas de produits cancérigènes

Conditions d'emballage :

- Les sols pollués sont fournis dans des fûts en bon état et pouvant être vidés par basculement.